



BioZ Le biométhane au cœur de nos territoires

CENTRALE BIOMETHANE CAUX VALLEE DE SEINE

Fiche descriptive

📍 SITE

PJ2166 - ZI Port Jerome 2
76170 Saint-Jean-de-Folleville

📅 DATES DU PROJET

Démarrage chantier : Août 2021
1^{er} Nm³ de biométhane livré sur le réseau de
distribution local : Février 2023

👤 PORTEURS DU PROJET

Centrale Biométhane Caux Vallée de Seine : Maître
d'ouvrage
ENGIE BioZ : Développeur, concepteur, propriétaire et
exploitant

📊 MONTANT DE L'INVESTISSEMENT

11 213 000 €

€ SUBVENTIONS :

FEDER : 1 800 000€

PARTENAIRE DU PROJET



@ Pascal Léopold

AGENCE ROUEN

45, impasse du Petit Pont
76230 Isneauville

AGENCE RENNES (SIÈGE SOCIAL)

10, Boulevard de la Robiquette
BP 86115
35761 Saint Grégoire Cedex

✉ : info.bioz@engie.com

🌐 : bioz-biomethane.com

CENTRALE BIOMETHANE CAUX VALLEE DE SEINE

19 GWh/an



@ Pascal Léopold

LES CHIFFRES CLES

Production de biométhane
19 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation de gaz de 1 700 foyers environ

Capacité
218 Nm³/h injectés en continu dans le réseau de distribution local de gaz

Surface totale
2,1 hectares de terrain

Volume de digestion
2 100 m³ pour un temps de séjour supérieur à 20 jours

Alimentation en substrats
Capacité d'intégration : jusqu'à 59 tonnes par jour introduites dans le process de digestion

Type de substrats
50 % d'origine agricole (effluents, résidus végétaux)
50 % d'industries agro-alimentaires

Valorisation agricole
21 exploitations pour une surface d'épandage totale de 3 400 ha.
Substitution partielle aux engrais minéraux importés et aux effluents bruts
Retour au sol de plus de 22 000 t de digestat

Tonnes de CO₂ évitées
3 800 tonnes de CO₂ par an

UN OUTIL DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE DU TERRITOIRE

La Centrale Biométhane Caux Vallée de Seine est un projet initié depuis 2010 par la société Engie BiOZ (anciennement VOL-V Biomasse) sur le territoire de Caux Seine Agglo. Il s'agit d'exploiter une unité de méthanisation territoriale sur la commune de Saint-Jean-de-Folleville au sein de la zone industrielle de Port-Jérôme II.

L'objectif du projet : réunir des acteurs du territoire pour produire une énergie renouvelable valorisée localement.
Les matières traitées seront d'origine agricole (50%) et agro-industrielle (50%).

Le biogaz produit sera épuré pour obtenir du biométhane qui sera ensuite injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel pour une utilisation locale. L'énergie produite permettra de diminuer la dépendance en énergie fossile provenant de pays étrangers.

Le digestat, riche en éléments fertilisants, sera épandu sur les parcelles agricoles voisines et se substituera partiellement aux engrais chimiques.

La production correspond à la consommation de gaz d'environ 3 700 personnes ; soit 12% de la consommation résidentielle en gaz de Caux Seine Agglo.